

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 710-99, 23 juin 1999

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre du Revenu à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif, du 1^{er} août 1999 au 31 août 1999;

— de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 9 juillet 1999 au 21 juillet 1999;

— du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse et ministre de l'Éducation à madame Linda Goupil, membre du Conseil exécutif, du 10 juillet 1999 au 24 juillet 1999;

— de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, ministre du Travail et ministre responsable de l'Emploi à l'Emploi à monsieur André Boisclair, membre du Conseil exécutif, du 15 juillet 1999 au 30 juillet 1999 et au Travail à madame Linda Goupil, membre du Conseil exécutif, du 15 juillet 1999 au 30 juillet 1999;

— du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif, du 6 juillet 1999 au 27 juillet 1999;

— du ministre de la Sécurité publique à monsieur Robert Perreault, membre du Conseil exécutif, du 9 juillet 1999 au 18 juillet 1999;

— de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine à madame Diane Lemieux, membre du Conseil exécutif, du 9 juillet 1999 au 12 juillet 1999;

— du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à monsieur André Boisclair, membre du Conseil exécutif, du 20 août 1999 au 13 septembre 1999;

— du ministre des Régions à monsieur Rémy Trudel, membre du Conseil exécutif, du 28 juin 1999 au 12 juillet 1999.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32318

Gouvernement du Québec

Décret 711-99, 23 juin 1999

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Bernard Lauzon comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Bernard Lauzon soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, pour une période de deux ans à compter du 5 juillet 1999, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

Contrat d'engagement de monsieur Bernard Lauzon comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Bernard Lauzon, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.